



Réforme de la taxe d'habitation

Du 1 mars 2018 au 30 mars 2018

La réforme nationale de la taxe d'habitation, mise en oeuvre de 2018 à 2020, concernera 80% des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la TH de leur résidence principale d'ici 2020. Ce dégrèvement sera progressif et s'appliquera à hauteur de 30% dès 2018.

Le ministère de l'action et des comptes publics a mis en ligne sur impots.gouv.fr un simulateur afin que chacun puisse projeter sa situation.

[📄 Voir le flyer](#)